

COMMUNE D'ARCHAMPS

DE2026071

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Délibération n° DE2026071

Le vingt-quatre juin deux-mille-vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ZAMOFING, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : le 19 juin 2026

Présents : David ZAMOFING, Anthony REY, Véronique MAGNIN, Manuel RITLEWSKI, Anaïs FRANCESCHI, Vincent MAYET, Ute HAMILTON-JAMES, Jean-Baptiste GOIRAN-MANFREDINI, François CATHERINET, Benoît HALILAJ, Nicolas BONCI, Alina STOIAN, Anaïs REY-LAESER, Cyril KHAROUA, Nathalie HERLEMONT, Philippe BAUDRION.

Absents excusés : Nicole GOUJON, Amalia MARTINEZ, Anne RIESEN.

Secrétaire de séance : Benoît HALILAJ.

Pouvoirs :

- Nicole GOUJON a donné pouvoir à Anthony REY,
- Amalia MARTINEZ a donné pouvoir à Vincent MAYET,
- Anne RIESEN a donné pouvoir à Cyril KHAROUA.

Règlement d'occupation de la salle FIGUIER de l'Espace Raymond Fontaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que la commune d'Archamps met à disposition des associations, organismes et professionnels la salle Figuier située à l'Espace Raymond Fontaine ;

Considérant qu'il convient de définir les conditions d'utilisation, de réservation, d'occupation, de sécurité et de responsabilité applicables à cette salle afin de garantir une gestion équitable et sécurisée de cet équipement communal ;

Considérant la nécessité de préciser les modalités de mise à disposition, les obligations des utilisateurs ainsi que les règles de fonctionnement de cet équipement ;

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le règlement d'occupation de la salle Figuier de l'Espace Raymond Fontaine, annexé à la présente délibération.
- **DIT** que ce règlement fixe les conditions générales d'utilisation, de réservation, de location, les modalités de responsabilité des utilisateurs ainsi que les règles de sécurité et de bon usage applicables à l'ensemble des occupants de la salle.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application du présent règlement, notamment les conventions d'occupation.
- **DIT** que le présent règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2026.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire
Benoit HALILAJ



Le Maire
David ZAMOFING



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte le :
Télétransmis en préfecture le :
Affiché le :